

# Schéma de promotion

DES ACHATS SOCIALEMENT ET  
ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)

*Une université créatrice  
d'environnements positifs et solidaires*



DD-RSE

Université  
Perpignan  
Via Domitia

SPASER

## ***Le mot du Président,***

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, la raréfaction des ressources et la persistance des inégalités sociales, notre responsabilité collective est plus que jamais engagée. L'Université de Perpignan Via Domitia, fidèle à ses valeurs, celles d'une Université « à *environnements positifs et solidaires* » et à son ambition de contribuer à un avenir durable, s'inscrit résolument dans cette dynamique à travers son Schéma Directeur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale (SD DDRSE).

L'achat public, par son poids économique et son influence, constitue un levier stratégique majeur pour accélérer la transition écologique et sociale. Il ne s'agit plus seulement d'un acte administratif, mais d'un choix porteur de sens, capable d'orienter nos pratiques vers des modèles plus vertueux. Les évolutions législatives récentes – loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, loi Climat et Résilience de 2021, loi Industrie verte de 2023 – traduisent cette exigence en obligations concrètes : intégrer des considérations environnementales dans 100 % des marchés publics et des considérations sociales dans 30 % d'entre eux, dont le montant est supérieur aux seuils européens, d'ici août 2026.

Pour structurer cette démarche dans le temps et l'ancrer dans une vision partagée en interne et auprès des opérateurs économiques, l'UPVD souhaite s'engager, au-delà de ses obligations légales, par la mise en œuvre d'un **Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables dit « SPASER », conformément à notre schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale** (Cf. SD DD&RSE UPVD 2026-2031 - AXE 1- Stratégie et Gouvernance action 1.2.1 : *Formaliser un SPASER*).

À travers ce SPASER, l'UPVD affirme sa volonté de faire de la commande publique un instrument au service de nos engagements DDRSE. Chaque marché, chaque décision d'achat doit être envisagé comme une opportunité d'agir pour la planète, de promouvoir l'inclusion sociale et de soutenir une économie responsable.

Je vous invite, toutes et tous, à vous approprier cette démarche ambitieuse. Ensemble, faisons de nos achats un vecteur de transformation, au bénéfice des générations présentes et futures.

### **Pr Yvan Auguet**

Président de l'Université de Perpignan Via Domitia  
Président de la Fondation UPVD

# **SOMMAIRE**

Chiffres de la commande publique à l'UPVD

Introduction

Méthodologie du projet de SPASER

Gouvernance et pilotage du SPASER

Structuration du SPASER de l'UPVD

## 1. Chiffres de la commande publique à l'UPVD

La commande publique de l'UPVD représente en 2024, 16 millions d'euros HT.

Le nombre de marchés passés : 59

Les marchés publics répartis par nature de prestations en nombre et en montant HT :

Nature de prestations	EN NOMBRE	EN MONTANT
Fournitures	20	6 797 852 € HT
Services	20	6 806 252 € HT
Travaux	19	2 567 545 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>16 171 649 € HT</b> <b>(montants engagés)</b>

Les marchés comportant une considération environnementale et/ou sociale :

	EN NOMBRE
Une considération environnementale :	<b>26</b>
Une considération sociale	<b>10</b>

Le nombre d'heures d'insertion sociale : **845 heures**

## 2. Introduction

Au-delà de l'affirmation des orientations stratégiques sur la politique achat, le SPASER constitue **un outil de mobilisation de tous les acteurs de l'achat (services internes et opérateurs économiques)**.

Le SPASER permet de marquer l'implication de l'UPVD dans un développement économique responsable au travers d'une **politique volontaire et à la recherche continue de l'exemplarité**.

Le SPASER constitue **un référentiel stratégique de l'UPVD et participe à la mise en œuvre des objectifs de politiques publiques** :

-D'une part, pour contribuer à **la transition écologique** par la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable qui contribue à une économie plus sobre, à la réduction des impacts sur l'environnement et à la diminution de son empreinte carbone.

-D'autre part, pour contribuer à **une économie solidaire, plus inclusive et tournée vers l'apprentissage et la diversité**.

Il constitue un **outil de développement économique car il permet de donner de la visibilité sur les achats de l'UPVD, de diffuser les orientations politiques et d'améliorer toute la chaîne de valeur sur son territoire**.

Il passera par sa nécessaire appropriation, ainsi que par un dialogue continu avec le groupe de direction permettant de réinterroger les pratiques et d'atteindre les objectifs souhaités.

**La notion d'achat public « responsable » n'est pas définie juridiquement.** La Direction des achats de l'Etat l'envisage comme un levier d'action « *au service des politiques publiques de protection et de valorisation de l'environnement et en faveur du progrès social.* »

Le Plan National pour des Achats Durables (PNAD) définit un Achat Public Durable comme :

- ❖ Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorise le développement économique
- ❖ Prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- ❖ Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- ❖ Et intégrant toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

### 3. Méthodologie du projet de SPASER

Ce SPASER a été élaboré selon une méthodologie de projet spécifique, faisant appel à la co-construction.

Non soumise à l'obligation d'élaborer un SPASER, l'UPVD a souhaité s'inscrire dans cette démarche responsable, avec priorisation d'objectifs mis en œuvre par un programme d'actions. L'idée est de pouvoir permettre à l'UPVD d'augmenter son niveau de maturité achat et de développer une culture commune.

Le SPASER a donc été élaboré sur la base préalable d'un diagnostic interne portant sur le niveau de maturité achat.

Puis les axes et les objectifs de performance achats ainsi que le programme d'actions ont donné lieu à échanges avec le Comité des Achats Responsables qui regroupe les prescripteurs internes, les experts métiers et le facilitateur de la clause sociale.

Enfin, une journée consacrée aux achats, portant sur la définition d'un projet de performance pour les achats de l'UPVD, animée par la Directrice de la commande publique et des achats responsables, a été organisée à destination de la gouvernance (Président de l'UPVD, les Vice-Présidents, le Directeur de l'IUT, les Doyens et les Directeurs de laboratoire, la Directrice générale des services, le Directeur des relations et ressources humaines, le Directeur de la communication, la Directrice des affaires financières et des achats, et le Comptable public).

Des ateliers de travail portant sur chacun des axes ont été proposés, avec priorisation des objectifs de performance et échanges autour du programme d'actions qui ont été déjà réalisées et celles à mettre en œuvre.

La fixation des grands principes directeurs des achats, les objectifs de performance achat et le programme d'actions dont la fixation d'indicateurs de performance ont été discutés puis arrêtés pour finir aboutir à la formalisation du SPASER de l'UPVD.

**Le programme d'actions du SPASER sera mis en œuvre sur une période triennale, dont la première sera conduite sur 2026-2028.** Il sera ensuite actualisé, pour une nouvelle période triennale.

Lors de la journée de co-construction du 8 octobre 2025, quatre axes ont été identifiées pour structurer le SPASER :

- Un axe de gouvernance pour une stratégie achat plus responsable, performante et partagée.**

L'atteinte des objectifs en matière d'achat responsable fixés par le SPASER de l'UPVD et le déploiement des actions, implique de structurer une gouvernance des achats pour s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs internes.

Cette gouvernance a pour ambition de faire connaître la démarche des achats responsables, pour accompagner tous les acteurs de l'achat vers la transition socio-écologique.

Le pilotage des achats responsables est confié à la Direction de la commande publique et des achats responsables.

Une comitologie est instaurée : un Comité technique et un Comité de pilotage qui rend compte au Conseil d'Administration de l'UPVD.

L'impulsion donnée par la Présidence et le Groupe de Direction permet de fédérer autour du projet et le suivi d'indicateurs permettra de monitorer l'atteinte des objectifs.

- Un axe de performance économique pour une commande publique soucieuse de la bonne gestion des deniers publics et qui contribue à l'accessibilité de tous les opérateurs économiques.**

La commande publique est un levier important pour retrouver des marges de manœuvre. La réalisation de gains achats doit être systématiquement recherchée, en s'ouvrant davantage à la pratique du sourçage et de la négociation.

Elle est aussi un facteur de dynamisme économique et doit être « démystifiée » auprès des plus petites entreprises qui ont du mal à accéder aux marchés publics. L'objectif sera d'accompagner tous les partenaires économiques dont les TPM/PME et les entreprises qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire à une meilleure accessibilité aux marchés publics de l'UPVD.

L'objectif final est d'offrir aux bénéficiaires un service public ou des infrastructures plus satisfaisants et surtout plus durables face aux enjeux sociétaux, de transition énergétique et d'économie circulaire.

- Un axe de performance environnementale pour une commande publique tenant compte des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire.**

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition écologique, du respect des espaces naturels et de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé, de l'économie des ressources et de la réduction des déchets.

La commande publique est concernée par les enjeux d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère ainsi que par les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique et figure dans le plan de décarbonation pour contribuer à l'émergence d'une économie décarbonée.

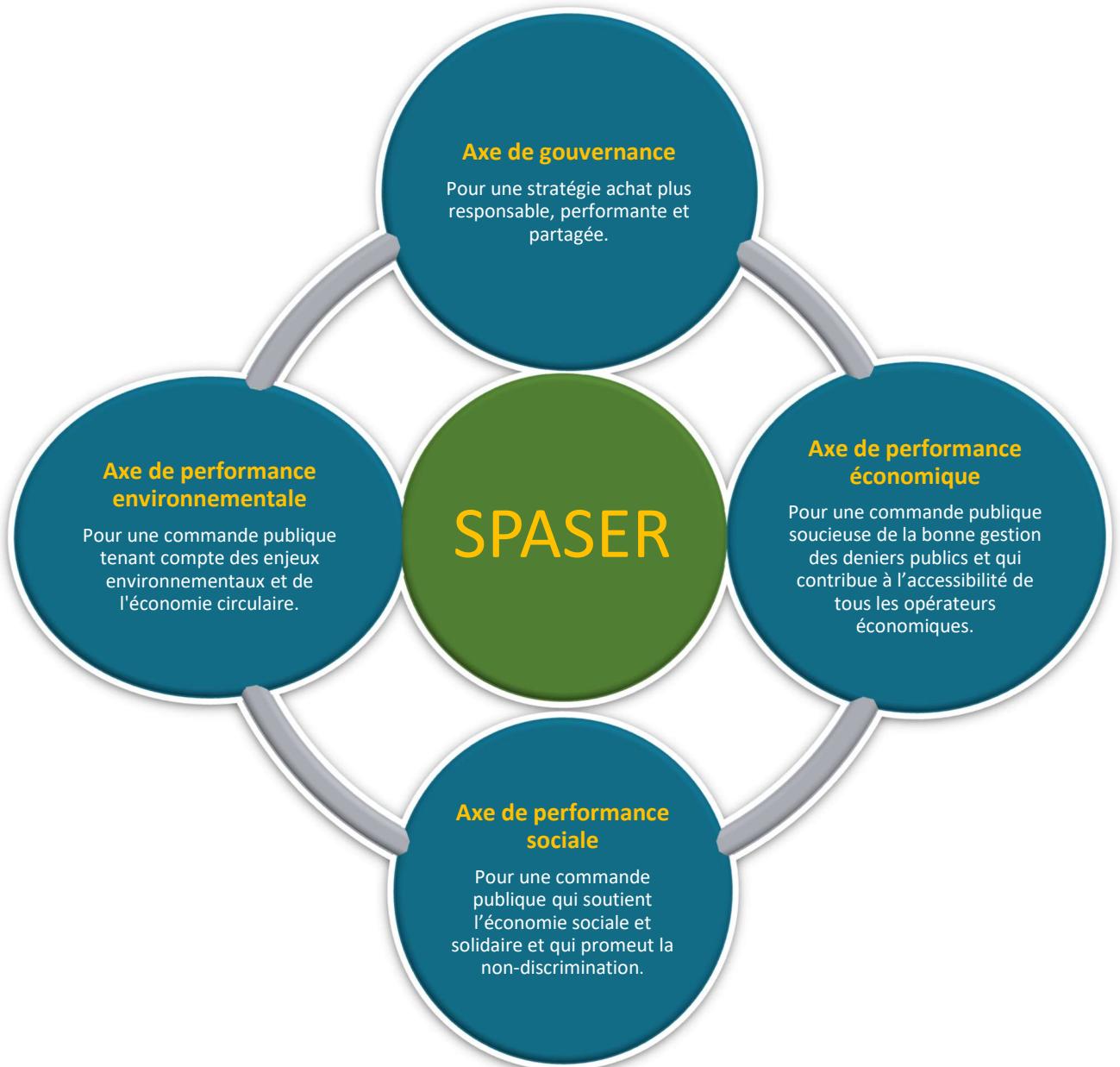
L'UPVD s'engage dans une dynamique forte et fédératrice, en parfaite cohésion avec son Schéma Directeur DD&RSE, son bilan carbone et son plan de transition bas carbone.

- Un axe de performance sociale pour une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et qui promeut la non-discrimination.**

Le rôle et la responsabilité de l'acheteur public sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier en matière d'inclusion sociale, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations.

Certains marchés publics de l'UPVD peuvent porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ou de l'inclusion sociale.

Dès que cela est possible, il s'agit de réserver une part de la commande publique aux secteurs de l'insertion, du handicap et de l'économie sociale et solidaire par l'activité économique.



**Le cadre stratégique du SPASER permet de structurer les ambitions suivantes :**

- Fixer les grandes orientations de la politique achat responsable de l'UPVD
- Fixer les objectifs de performance à atteindre
- Etablir un programme d'actions achats
- Assurer le contrôle de son suivi par des indicateurs de performance achats.

## 4. Gouvernance et pilotage du SPASER

Le SPASER offre l'opportunité de faire évoluer l'organisation de l'UPVD en établissant un mode de gouvernance jusqu'à présent inédit et permet de créer une culture commune de l'achat public responsable.

Cette gouvernance a pour ambition de faire connaître la démarche des achats responsables, pour accompagner tous les acteurs de l'achat (internes et les entreprises) vers la transition socio-écologique.

La gouvernance du SPASER est mise en place pour échanger et valider les propositions, arbitrer et évaluer les actions qui sont menées pour atteindre les objectifs découlant des grands axes de performance achat.

Il s'agit ici de s'assurer de la mobilisation de tous les acteurs internes et externes.

Le pilotage des achats responsables est confié à la Direction de la commande publique et des achats responsables (DACPACR).

C'est l'impulsion donnée par la Présidence et le Groupe de Direction qui permet de fédérer autour du projet et d'atteindre les objectifs définis par cette gouvernance.

Au plus haut niveau de la gouvernance **le Conseil d'administration**, valide le SPASER révisé tous les 3 ans, le bilan annuel des achats de l'année écoulée et la programmation annuelle des achats.

Une comitologie est aussi instaurée :

- ❖ **Le Comité de Pilotage (COPIL)**, réunit le Président de l'Université, la VP-DD&RSE, le VP-Patrimoine, la VP Recherche, le VP Formation, le VP Numérique, la Direction Générale des Services et plusieurs directeurs de laboratoires désignés par le Président.

Les missions confiées à cette instance sont :

- Arbitrer et définir les orientations du SPASER
- Statuer sur la programmation des achats
- Evaluer l'avancement du programme d'actions et ses améliorations
- Valider les actions correctives
- Anticiper les évolutions réglementaires

Il se réunit 1 ou 2 fois par an et rend compte au **Conseil d'Administration de l'UPVD**.

- ❖ **Le Comité technique (COTECH)** se compose des membres désignés par le Président sur propositions du VP CA et de la DGS.

Les missions confiées sont :

- Préparer les arbitrages à soumettre au COPIL
- Identifier tous les leviers de performance en matière de développement durable sur la base de la programmation des achats
- Assurer le suivi du programme d'actions
- Proposer des actions correctives
- S'assurer de la diffusion du SPASER

**Il se réunit 2 fois par an.**

- ❖ Enfin, le **Comité des achats responsable qui est le réseau interne des acheteurs de l'UPVD** intervient pour notamment fixer la programmation des achats (1 fois par an).

Plus largement, il contribue à l'atteinte des objectifs achats en partageant les bonnes pratiques achats, par la participation à des formations achats et en s'assurant de la diffusion du SPASER au sein de leurs services et auprès des fournisseurs.

**Il se réunit au total 4 fois /an.**

## 5. Structuration du SPASER de l'UPVD

**Le SPASER de l'UPVD compte 4 grandes orientations politiques, 19 objectifs et un programme de 52 actions, détaillés ci-après :**

### AXE DE GOUVERNANCE

- Objectif n° 1 – Déontologie de l'achat
- Objectif n° 2 – Organiser la dépense en lien avec les projets d'achats
- Objectif n° 3 – Professionnaliser la fonction achat auprès des acheteurs
- Objectif n° 4 – Animer la politique d'achats responsables de l'UPVD pour développer une culture commune
- Objectif n° 5 – Diffuser le SPASER auprès des acteurs institutionnels et économiques
- Objectif n° 6 – Intégrer et participer aux réseaux d'acheteurs responsables
- Objectif n°7 – Développer un système d'information achats

## AXE DE PERFORMANCE ECONOMIQUE

Objectif n°8 – Renforcer la maîtrise des coûts des achats  
Objectif n°9 – Développer l'innovation au service d'un développement économique responsable  
Objectif n°10 – Encourager les relations partenariales avec les opérateurs économiques locaux  
Objectif n°11 – Mettre en œuvre des conditions financières incitatives pour les PME

## AXE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Objectif n°12 – 100% des marchés intègrent une considération environnementale  
Objectif n°13 – Lutter contre le changement climatique et limiter les émissions carbone  
Objectif n°14 – Promouvoir l'économie circulaire et diminuer la production de déchets  
Objectif n°15 – Préserver la santé et la biodiversité

## AXE DE PERFORMANCE SOCIALE

Objectif n°16– Intégrer des clauses d'insertion sociale pour favoriser l'emploi de personnes défavorisées  
Objectif n°17– Intégrer des clauses d'exécution au bénéfice de l'inclusion sociale ou de l'emploi  
Objectif n°18– Augmenter le nombre d'achats réservés aux structures d'insertion par l'activité économique ou protégées (handicap) ou à celui de l'économie sociale et solidaire  
Objectif n°19– Lutter contre les discriminations et défendre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

# AXE DE GOUVERNANCE

## AXE DE GOUVERNANCE

L'axe de gouvernance contient 7 objectifs et 16 actions.

### Objectif n° 1 – Déontologie de l'achat

- 1.1 Formation sur la déontologie de l'achat auprès des prescripteurs de l'UPVD
- 1.2 Elaborer et adopter une Charte déontologique des achats pour supprimer les risques de mauvaises pratiques avec les fournisseurs sur la base d'une cartographie des risques achats

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : Référent déontologue R : D2RH	Nombre de formations	1/an 2026-2028
P : Référent déontologue R : DACPAR	Charte déontologique des achats	2027

### Objectif n° 2 – Organiser la dépense en lien avec les projets d'achats

- 2.1 Elaborer une cartographie des achats
- 2.2 Surveiller la computation des seuils sur la base de l'évaluation financière annuelle des achats

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DAFA/DACPAR	Cartographie des achats	1/an
P : DACPAR R : DAFA/DACPAR	Computation des seuils	Tous les 3 mois 2026-2028

### **Objectif n° 3 – Professionaliser la fonction achat auprès des acheteurs**

- 3.1 Organiser des formations en fonction des secteurs d'activités des acheteurs (déchets, biodiversité, alimentaire, bâtiment, véhicules, etc...)
- 3.2 Organiser des formations sur la transition écologique pour sensibiliser sur les enjeux du DD
- 3.3 Réaliser la fresque des achats publics durables (RES 'CC) avec les acteurs de l'achat et les volontaires

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : D2RH R : D2RH	Nombre de formations	1/an 2026-2028
P : D2RH R : DACPAR	Nombre d'agents formés à la fresque des achats publics durables	2026-2028

### **Objectif n° 4 – Animer la politique d'achats responsables de l'UPVD pour développer une culture commune**

- 4.1 Mettre en place une commission des achats (via le COTECH) pour repérer tous les leviers de l'achat responsable, après l'élaboration de la programmation des achats.
- 4.2 Mettre en place un Guide de procédure de passation des marchés et des achats responsables

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR + COTECH + experts métiers	Nombre de COTECH	1/an 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Guide interne	1 guide- 2027

## Objectif n° 5 – Diffuser le SPASER auprès des acteurs institutionnels et économiques

- 5.1 Diffusion du SPASER sur le site internet de l'UPVD, dans la presse spécialisée des achats publics
- 5.2 Organisation de conférences avec les partenaires institutionnels de l'UPVD et les acteurs économiques locaux sur le SPASER de l'UPVD
- 5.3 Annexer le SPASER dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE)

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage	
P : DACPAR R : DIRCOM	Publication sur site internet et intranet	Oui/Non	2026
P : DACPAR R : DACPAR/Cell DD&RSE	Nombre de conférences	Annuel 2026-2028	

## Objectif n° 6 – Intégrer et participer à des réseaux d'acheteurs responsables

- 6.1 Connaître les bonnes pratiques d'acheteurs responsables et partager celles de l'UPVD
- 6.2 Adhérer au Res'Occ un réseau d'acheteurs de l'Occitanie (cotisation 1000 €/an), actualités juridiques, échanges de pratiques, fresque des achats responsables, etc...
- 6.3 Augmenter les capacités de benchmarking avec les autres Universités

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Adhésion à des réseaux d'acheteurs	Oui/non 2026

## Objectif n° 7 – Développer un système d'information achats

- 7.1 Mise en place d'un système d'information achats :
  - Outil de pilotage achat pour assurer le suivi des indicateurs de performance
  - Programmation des projets achats sur l'année n, n+1 et n+2
  - Suivi de l'exécution des marchés publics

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR/DSI/DOPi/DST	SI Achat	2028

# AXE DE PERFORMANCE ECONOMIQUE

## ⌚ AXE DE PERFORMANCE ECONOMIQUE

L'axe de performance économique contient 4 objectifs et 11 actions.

### Objectif n° 8 – Renforcer la maîtrise des coûts des achats

- 8.1 Réduire la sur-qualité et répondre au juste besoin
- 8.2 Accélérer les mutualisations en interne et avec des acheteurs professionnalisés aux achats durables, pour faire des économies intelligentes (économies d'échelle et solutions durables)
- 8.3 Recourir à la négociation dès que possible (RSE, coûts)
- 8.4 Développer les analyses en coût global : prix d'acquisition et coûts induits de l'achat (les coûts d'études, d'acquisition, les coûts de maintenance, d'assurance, de livraison et de fin de vie en incluant les coûts des externalités négatives).

Pilotage/Responsable	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés mutualisés	Annuel 2026- 2028
P : DACPAR R : DACPAR+ Prescripteurs	Taux de marchés négociés	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Calcul des économies	Annuel 2026- 2028

## Objectif n° 9 – Développer l'innovation au service d'un développement économique responsable

- 9.1 Promouvoir les achats innovants en ouvrant aux variantes (solutions différentes plus respectueuses de l'environnement)
- 9.2 Oser des solutions environnementales innovantes à titre expérimental et à petite échelle, avant de les généraliser

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de variantes	Annuel 2026- 2028
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés expérimentaux /innovants	Annuel 2026- 2028

## Objectif n° 10 – Encourager les relations partenariales avec les opérateurs économiques locaux

- 10.1 Intensifier le recours au sourcing en fonction de la programmation des achats (hiérarchisation par le Comité de pilotage du SPASER)
- 10.2 Développer les relations avec les fournisseurs pendant l'exécution des marchés publics, notamment en introduisant des clauses de progrès dans les marchés (par exemple pour favoriser des actions « responsables » en lien avec l'objet du marché)
- 10.3 Pour les marchés inférieurs à 40 000 €HT et 100 000 €HT en travaux recourir lorsque c'est opportun aux marchés de gré à gré avec des entreprises locales (sans publicité et sans mise en concurrence)

Pilotage/Responsable	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR +Prescripteurs	Nombre de sourcing /an	Annuel 2026- 2028
P : DACPAR R : DACPAR +Prescripteurs	Nombre de clauses de progrès	Annuel 2026- 2028
P : DACPAR R : DACPAR+ Prescripteurs	%de marchés attribués à entreprises locales (66) + Occitanie	Annuel 2026- 2028

## Objectif n° 11 – Mettre en œuvre des conditions financières incitatives pour les PME

- 11.1 Augmenter le taux d'avance à un taux maximum de 30 % pour les TPE/PME et les entreprises qui relèvent de l'ESS.
- 11.2 Pour les achats inférieurs à 40 000 €HT, généralisation d'un montage financier par phase proportionnel au taux d'avancement de la réalisation des prestations (pour payer les entreprises au fur et à mesure des livrables fournis sans attendre la fin du marché).

Pilotage /Responsable(s)	indicateurs	Objectifs cibles Année atterrissage
P : DACPAR R : Prescripteurs + DACP自称	Nombre de marchés de gré à gré	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Taux d'avance PME et ESS	30% pour PME +ESS

# AXE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

## AXE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

L'axe de performance environnementale contient 4 objectifs et 14 actions.

### **Objectif n° 12 – 100% des marchés intègrent une considération environnementale**

- 12.1 Dès le 22 août 2026, 100% des marchés contiennent soit une spécification technique environnementale soit une condition d'exécution environnementale et un critère de performance environnementale
- 12.2 La pondération du critère environnemental est au minimum de 10 %
- 12.3 Développer les variantes environnementales dans les cahiers des charges

Pilotage/Responsable	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR + Prescripteurs	Nombre de marchés contenant une considération environnementale	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR+ Prescripteurs	Nombre de variante environnementale	Annuel 2026-2028

## Objectif n° 13 – Lutter contre le changement climatique et limiter les émissions GES

- 13.1 Mettre à disposition des fournisseurs dans les DCE une calculette carbone
- 13.2 Promouvoir les actions de décarbonation dans l'exécution des marchés publics (via des clauses de progrès ou actions de remplacement, etc...)
- 13.3 Favoriser les transports propres, à faible émission, dans les marchés où la part de logistique est importante
- 13.4 Optimiser les livraisons sur les campus des fournitures courantes, pour réduire les déplacements des fournisseurs

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : Prescripteurs+ Cellule DD&RSE	Nombre de marchés comprenant des considérations de décarbonation	Annuel 2026-2028
P : Cellule DD&RSE R : DACPAR	Pourcentage de réduction du bilan carbone issu des marchés publics	% Annuel 2026-2028

## Objectif n° 14 – Promouvoir l'économie circulaire et diminuer la production de déchets

- 14.1 Limiter les emballages
- 14.2 Privilégier les produits réemployés, réutilisés ou recyclés (par exemple mobilier de bureau issu du réemploi, matériel d'occasion...)
- 14.3 Encourager les entreprises à proposer des solutions avec des matériaux durables /recyclés/biosourcés via les critères de sélection des offres
- 14.4 Organiser des évènements éco-responsables (goodies, traiteurs, etc...), en respect de la Charte de l'éco-événementiel favorisant les principes de non-gaspillages, minimisation des déchets et produits en circuits courts et bio » (action n° 4.4.2 du schéma directeur DDRSE)
- 14.5 Prévoir des conditions d'exécution ou des critères de sélection des offres sur la fin de vie des produits, dès que possible

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : Prescripteurs	Nombre de marchés intégrant des considérations sur l'économie circulaire	Nombre annuel 2026-2028
P : DACPAR R : Prescripteurs	Nombre de marchés intégrant des clauses sur la limitation des déchets	Nombre annuel 2026-2028

## Objectif n° 15 – Préserver la santé et la biodiversité

- 15.1 Protéger la biodiversité dans les marchés d'espaces verts et de construction et de rénovation des bâtiments dans les clauses d'exécution techniques et les critères de sélection des offres (pour éviter, réduire et /ou compenser les atteintes potentielles aux espèces sur le périmètre de l'UPVD)
- 15.2 Développer une consommation éco-responsable et de produits sans impact sur la santé (alimentation bio, utilisation de produits éco-labellisés, etc...) intégrée dans les spécifications techniques des marchés.

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR /Cell DD&RSE	Marchés traiteurs responsables	2026
P : DACPAR R : DACPAR /Cell DD&RSE	Charte de l'éco-événementiel	2026-2027

# AXE DE PERFORMANCE SOCIALE

## 🤝 AXE DE PERFORMANCE SOCIALE

L'axe de performance économique contient 4 objectifs et 11 actions.

### Objectif n° 16 – Intégrer des clauses d'insertion sociale pour favoriser l'emploi de personnes défavorisées

- 16.1 Poursuivre l'intégration des clauses d'insertion sociales dès que possible en lien avec le GE-RSE (facilitateur de la clause sociale).
- 16.2 Le cas échéant, développer des critères sociaux pour les marchés comprenant des heures d'insertion sociale, de manière à différencier les entreprises sur la qualité des formations données aux bénéficiaires de l'insertion pour leur permettre une meilleure professionnalisation.
- 16.3 Généraliser les variantes sociales

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés comprenant une clause d'insertion sociale et nombre d'heures d'insertion sociale	Annuel 2026-2028
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de variantes sociales	Annuel 2026-2028

### Objectif n° 17– Intégrer des clauses d'exécution au bénéfice de l'inclusion sociale ou de l'emploi

- 17.1 Intégrer des plans de progrès dans les cahiers des charges pour améliorer l'inclusion sociale dès que possible
- 17.2 Favoriser l'emploi des jeunes en alternance ou en apprentissage par l'intégration de clauses de progrès dans les marchés publics
- 17.3 Favoriser les stages ou immersion des étudiants de l'UPVD dans les entreprises titulaires des marchés publics de l'UPVD (ou des acheteurs publics des PO)

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR/GE-RSE	Nombre de marchés intégrant une clause d'exécution ou de progrès en matière sociale (inclusion sociale, promotion de l'emploi)	Annuel 2026-2028

**Objectif n° 18 – Augmenter le nombre de marchés ou lots réservés aux structures d'insertion par l'activité économique ou protégées (handicap) ou à celui de l'économie sociale et solidaire**

- 18.1 Elaborer une programmation sociale des achats
- 18.2 Recourir à l'allotissement pour attribuer une part des marchés aux structures d'insertion et/ou du handicap et de l'économie sociale et solidaire
- 18.3 Connaître les structures d'insertion locales ou du secteur protégé ou de l'économie sociale et solidaire par le sourçage

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de marchés réservés à l'économie sociale et solidaire	Annuel 2026-2028

**Objectif n°19 – Lutter contre les discriminations et défendre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

- 19.1 Indiquer dans les documents de la consultation le principe de lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans l'emploi
- 19.2 Lorsque c'est opportun, encourager l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la réalisation des prestations, objet du marché, via une clause de progrès

Pilotage /Responsable(s)	Indicateurs	Objectifs cibles Année d'atterrissement
P : DACPAR R : DACPAR	Clause de rappel du principe de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances dans l'emploi dans les DCE	Oui/non 2026
P : DACPAR R : DACPAR	Nombre de clause de progrès	Annuel 2026-2028